

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 septembre 2010

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités
Territoriales

N° CP-2010-10-4-15

Service consulté

**AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE
(H 221)**

Résumé : *Dans le cadre de la politique départementale de l'Habitat, sont éligibles à une subvention d'aide à l'accession sociale à la propriété, dans le cadre du dispositif pour la mise en œuvre du Pass-Foncier®, 16 opérations pour un montant total de 55000€.*

Le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé, lors de sa séance du 11 décembre 2008, de mettre en œuvre le PASS-FONCIER® pour développer l'accession sociale à la propriété sur son territoire.

Ce dispositif national a pour objet de permettre à des ménages disposant de ressources modestes d'acquérir un logement neuf, en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) ou en contrat de construction de maison individuelle (CCMI), au titre de leur résidence principale.

Le PASS-FONCIER® initialement réservé aux seules maisons individuelles a été élargi aux opérations d'acquisition de logements collectifs neufs dans le cadre de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par deux décrets et un arrêté du 20 mai 2009.

Par ailleurs le mécanisme du PASS-FONCIER® qui reposait sur un bail à construction a été modifié, Il s'appuie désormais également sur un prêt à remboursement différé et non plus exclusivement sur une dissociation de l'acquisition du foncier de celle du bâti.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé, lors de sa séance du 10 décembre 2009, d'approuver ces nouvelles dispositions pour la mise en œuvre du PASS-FONCIER® sur le territoire de compétence du Département.

Il concerne les opérations situées dans le département du Haut-Rhin (hors le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération) et sur le territoire du partenaire local (commune ou établissement public de coopération intercommunale) ayant décidé d'adhérer au dispositif et de contribuer pour 50 % au financement de l'aide à l'accession sociale ; l'adhésion au dispositif étant réalisée par la signature d'une convention entre le Département et le partenaire local.

Le Département prend en charge et fait l'avance du financement initial à 100 % de la part des collectivités locales (comprenant la part du Département et la part du partenaire local), le partenaire local reversant au Département sa quote-part sur la base des financements

intervenues dans l'année. Pour mémoire, il conviendra de prendre en compte le montant de la participation de l'Etat à ce dispositif.

A ce titre, sont proposées au présent rapport pour un total de 55 000 €, 16 opérations éligibles au Pass-Foncier® (tableau joint en annexe), dont 4 concernent l'acquisition d'un logement collectif, sur un territoire faisant l'objet d'un accord de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et la collectivité locale partenaire, soit:

- 5 dossiers sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Colmar (convention du 26 mars 2010) pour les communes de Colmar, Turckheim, Ste Croix en Plaine et Jebsheim ;
- 2 dossiers sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz (convention du 1^{er} juillet 2009) pour les communes de Sierentz et Zaessingue;
- 1 dossier sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de Brisach, (convention du 26 janvier 2010) pour la commune de Dessenheim;
- 1 dossier sur le territoire de la Communauté de Communes d'Altkirch (convention du 15 mars 2010) pour la commune d'Aspach;
- 1 dossier sur le territoire de la Communauté de Communes des trois Frontières (convention du 11 mars 2010) pour la commune de Bartenheim;
- 1 dossier sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Argent (convention du 7 avril 2009) pour la commune de Ste Marie aux Mines;
- 3 dossiers sur le territoire de la commune de Burnhaupt le Haut (convention du 12 avril 2010);
- 1 dossier sur le territoire la commune de Ribeauvillé (convention du 22 janvier 2010)
- 1 dossier sur le territoire de la commune d'Ensisheim (convention du 4 février 2010)

Je vous prie de bien vouloir délibérer :

- sur les subventions d'aide à l'accession sociale à la propriété, dans le cadre des conventions pour la mise en œuvre du Pass-Foncier® conclues avec les collectivités locales concernées, qui sont à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 2042.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and some smaller, less distinct characters.

Charles BUTTNER

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 03 SEPTEMBRE 2010

Pass foncier
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PAF00211	BAJRAMAJ-RASTETTER Besime et Olivia Pass foncier-BAJRAMAJ-RASTETTER- Ste Marie aux Mines	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00219	BOUAFIA Abdelhakim et Karine Pass foncier-BOUAFIA-Burnhaupt le Haut	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00209	CHIBRAC Brigitte Pass foncier-CHIBRAC-Ensisheim	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00220	COSSET Florian et Jeanne Pass foncier-COSSET-Colmar	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00216	ENNADI Saïd et Bouchra Pass foncier-ENNADI-Dessenheim	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00212	FESSLER Cyril Pass foncier-FESSLER-Burnhaupt le Haut	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00217	GUILLAUME-BIRY Fabrice et Jessica Pass foncier-GUILLAUME-BIRY- Bartenheim	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00213	HAEFFELIN-WYDRA Grégory et Chloré Pass foncier-HAEFFELIN-WYDRA- Colmar	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00215	HALET-BOUIN Jérémy et Céline Pass foncier-HALET-BOUIN-Jebsheim	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00207	HELLICH Régis et Stéphanie Pass foncier-HELLICH-Ribeauvillé	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00222	MEBAOUDJE Hacène et Sylvie Pass foncier-MEBAOUDJE-Burnhaupt le Haut	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00208	MENEGHELLO Yann et Nora Pass foncier-MENEGHELLO-Sierentz	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00218	NAEGELEN-MILSECK Julien et Marika Pass foncier-NAEGELEN-MILSECK- Zaessingue	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00210	RODRIGUEZ Juan Carlos et Laurence Pass foncier-RODRIGUEZ-Aspach	4 000,00	100%	4 000,00
PAF00214	THIEMONGE-SCHREIBER Hervé- Christelle Pass foncier-THIEMONGE- SCHREIBER-Turckheim	3 000,00	100%	3 000,00
PAF00221	WENDLING Thomas et Caroline Pass foncier-WENDLING-Ste Croix en Plaine	4 000,00	100%	4 000,00
			Total	55 000,00